

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 148

Objet : Remplissage des cuves internes des groupes électrogènes dans le cadre de l'accueil de gens du voyage.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu la proposition financière de la société Revolt Location,

Considérant la nécessité de procéder au remplissage des cuves internes des groupes électrogènes lors du retour du matériel, à l'issue de l'accueil des gens du voyage.

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de la société REVOLT LOCATION pour un montant de 410€ HT soit 492€ TTC, sis Chemin des Glodennes – 59 178 Hasnon.

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 060-200066975-20260709-2026_148-AR

S²LOW

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le

Alain BATTAGLIA

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Audrey ALLEMAND, par délégation de Jean-Baptiste
LEGRAIS



Le 9 juillet 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

09 JUL. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

09 JUL. 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

DÉPÔT NORD



DEVIS N°L226070008

du 30/06/26

Livraison : MATÉRIEL DEJA EN PLACE
 GPS : 49°11'27.6"N 2°33'38.9"E

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

43 AVENUE FELIX LOUAT
 60300 SENLIS

FRANCE
 MME Anne COIRIER
 Tél. : 03 44 99 08 66

Location du 30/06/26 au 30/06/26

Affaire : CCSO L226050300 SENLIS

Code client	Références	Règlement	Livraison	Reprise
CP057448 Cial : THOMAS	Int.: GP - AIRE DE GRAND PASSAGE Clt : ATTENTE BDC	30 jours date de facture Virement	Date à définir Heure à définir	Date à définir Heure à définir

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	Prix Total HT
COMPLÉMENT DE FACTURATION				
VECA.GNR	REPLISSAGE CUVES INTERNES DES GROUPES ÉLECTROGÈNES AU RETOUR DU MATÉRIEL Gasoil Non Routier (GNR) / Litre Carburant (si manquant : GNR à 2.60€ HT/L) SOUS RESERVE D'INDEXATION DU COUT DES MATIERES PREMIERES VOTRE COMMERCIAL : THOMAS CAPPELLE 07 87 34 57 96 thomas.cappelle@revolt-location.com NOUS SIGNALER TOUT ARRÊT DE LOCATION PAR MAIL 48 HEURES AVANT	205	2.000	410.00

Durée de la location : 1 jour

Groupes de location	Sous-Totaux	Totaux
1 - Eclairage		
2 - Energie GE		
3 - Distribution		
4 - Energie Div.		
5 - Divers		
6 - Ecl. (Tours) Prestation		
Transport		
Ventes, Pertes et Casses	410.00	410.00

Assurance 10.0% :	0.00
Base hors taxes :	410.00
TVA 20 % :	82.00
TOTAL TTC :	492.00

NET A REGLER	
H.T. :	410.00 €
TTC :	492.00 €